

## L'ILE-DE-FRANCE ET LES COOPERATIONS INTERREGIONALES AU SEIN DU BASSIN PARISIEN

**4 février 2015** Alors que les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien souffrent d'un intérêt variable voire limité de la part des acteurs régionaux, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France estime qu'il est nécessaire d'élargir l'action publique à un espace plurirégional. Le Ceser invite les acteurs et décideurs publics à intégrer cette dimension dans leurs priorités.

Dans les domaines de l'environnement, du développement économique, des transports, de la logistique, de l'enseignement supérieur, de la recherche, et du tourisme, les coopérations sont le moyen de traiter les enjeux communs et de résoudre les effets frontières au sein du Bassin parisien. Par ailleurs, le développement de ces coopérations prend un nouvel intérêt dans le cadre du renforcement des compétences régionales en cours de discussion.

### ILE-DE-FRANCE ET BASSIN PARISIEN : DES DESTINS LIÉS

Le rapport du Ceser souligne la pertinence du Bassin parisien comme territoire naturel de coopération, en le considérant sous ses différents aspects (bassin hydrographique, espace d'aménagement du territoire identifié par la DATAR, espace de coopération interrégionale, ...).

Le principal objectif des coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien est le développement équilibré de ce territoire.

Au-delà de la question du desserrement résidentiel de l'agglomération parisienne, l'espace régional s'avère

trop étroit pour certains sujets, tels que l'environnement ou les transports, à fortiori pour l'Ile-de-France dont l'aire d'influence s'étend au-delà de son territoire. Pour autant, l'échelle de coopération adaptée dépend de chaque sujet. Cet aspect multiscalaire des coopérations nécessite d'impliquer les acteurs au bon niveau.

### LA REGION-CAPITALE, UN MOTEUR POUR LES TERRITOIRES DU BASSIN PARISIEN

La présence de l'agglomération parisienne au centre du Bassin parisien a longtemps été ressentie comme un frein au développement des régions voisines.



Toutefois, les avantages qui découlent de la proximité avec la région-capitale sont désormais reconnus, en matière de transports, de services, d'industrie, de décentralisation rapprochée et de migrations alternantes.

L'extension du territoire des nouvelles régions qui verront le jour autour de l'Ile-de-France, bien au-delà des limites du Bassin parisien offre une opportunité nouvelle d'envisager l'existence d'enjeux propres à cet espace, et la nécessité de développer les coopérations interrégionales à cette échelle.

Le Ceser recense les principaux acteurs de la coopération institutionnelle et les démarches de coopérations déjà engagées, afin d'en dégager les vertus, et d'exhorter les différents acteurs à penser leur action sur un territoire élargi. ■

#### L'ILE-DE-FRANCE ET LES COOPERATIONS INTERREGIONALES AU SEIN DU BASSIN PARISIEN

Rapport et avis présentés au nom de la commission Aménagement du territoire par **Sylviane Delmas**

## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule des propositions pour relancer et développer toute forme de coopération au sein du Bassin parisien.

### LE CESER DEMANDE QU'UNE ATTENTION PARTICULIERE SOIT PORTÉE AU TRAITEMENT DES TERRITOIRES INTERREGIONAUX.

Situés de part et d'autre des frontières régionales, ces territoires peuvent subir des disparités de toute nature en raison de traitements administratifs différenciés suivant les régions d'appartenance, tels les Parcs naturels régionaux à cheval sur plusieurs régions. Cette vigilance doit se renforcer, le nouveau découpage régional étant susceptible de marginaliser des espaces entourant l'Ile-de-France, qui se trouveront encore plus éloignés de leurs métropoles régionales.

### LE CESER INVITE L'ETAT A PERSEVERER DANS SON ROLE DE FEDERATEUR ET D'ANIMATEUR DE L'ACTION PUBLIQUE INTERREGIONALE.

Il incite les Régions du Bassin parisien, en fonction des thématiques considérées, à mettre en place ou relancer et systématiser les coopérations interrégionales. Il souhaite la prise en compte du réseau des villes du grand Bassin parisien, qui constituent l'armature de ce territoire, et encourage les initiatives publiques et privées à dimension transrégionale, qui s'expriment au premier chef dans les secteurs de l'innovation et du développement économique.

### LE CESER ESTIME QUE LES DOMAINES SUIVANTS SONT PAR NATURE D'INTERET INTERREGIONAL :

- Les voies de communication et les transports, en particulier ceux qui développent l'axe Seine : canal Seine-Nord-Europe, ligne nouvelle Paris-Normandie et amélioration des dessertes portuaires, ferroviaires, fluviales et routières le long de la Seine et de l'Oise.
- Le développement économique, particulièrement les incidences potentielles des disparités en matière de fiscalité locale et de soutien aux entreprises, le soutien

aux pôles de compétitivité interrégionaux, le tourisme, afin de favoriser une redistribution aux territoires voisins des flux parisiens.

- L'enseignement supérieur et la recherche, pour encourager l'accès de tous les jeunes à la diversité des formations supérieures.
- L'environnement.

### POUR LE CESER, TOUTES LES MODALITES DE COOPERATION DOIVENT ETRE UTILISEES.

Le Ceser estime particulièrement bénéfiques les démarches contractuelles entre l'Etat et les Régions (CPIER, CPER avec volet interrégional). Il est satisfait de voir se concrétiser les CPIER relatifs au développement de la vallée de la Seine et au bassin de la Seine. Il soutient en outre l'introduction de volets interrégionaux au sein des grands schémas régionaux (SDRIF, SRDEII, SRCAE...). Le Ceser est aussi favorable à toutes les coopérations interrégionales plus ou moins formelles sur tout ou partie du Bassin parisien, et à ce qu'y soit associé l'ensemble des acteurs territoriaux concernés.

### LA NOUVELLE CARTE REGIONALE DECIDEE PAR LA LOI DU 16 JANVIER 2015 DOIT ETRE L'OCCASION DE MENER UNE REFLEXION SUR :

- L'articulation entre les opérations de fusion interrégionales et le développement des coopérations interrégionales, deux façons complémentaires d'aborder le renforcement et la revitalisation de l'action publique dans un cadre européen et mondialisé.
- L'opportunité de faire jouer le droit d'option pour les départements limitrophes dont une partie est incluse dans l'aire urbaine de Paris, si cela est dans l'intérêt des populations concernées.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : [ceser-iledefrance.fr](http://ceser-iledefrance.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** Delphine Berling - Tél. : 01 53 85 65 83 - [delphine.berling@iledefrance.fr](mailto:delphine.berling@iledefrance.fr)